

Nombre de conseillers En exercice : 29

Présents: 19 Votants: 23

Date de la convocation : 24 septembre 2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Xe CANTON DE MONTPELLIER



Nº 13.09.30.01

L'an deux mille treize et le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. TALBOT, MIle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, MM FÉVRIER, SAVY.

PROCURATIONS:

M. ALLOUCHE en faveur de Mme CARRETIER

Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme PLAYS

M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY

Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS:

Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, MIle VAN ELST, M. LE

NGUYEN, Mme TARAYRE, M. PLANCHERON

CHARTE DE JUMELAGE

Rapporteur: Mme le Maire

Il est proposé au Conseil municipal:

- De donner un avis favorable pour la mise en place d'un jumelage au Kalkar
- D'accepter la charte de Jumelage reprise ci-dessous

Entre

JUVIGNAC, Languedoc-Roussillon, France et KALKAR, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne

JUVIGNAC, Languedoc-Roussillon, France et KALKAR, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne,

Acceptent par le présent document de former un lien de jumelage entre leurs deux communautés et, en l'honneur de cet accord, s'engagent à :

- Etablir et maintenir les relations amicales les uns avec les autres
- Favoriser et développer la compréhension et le respect mutuel entre les personnes de leurs deux communautés
- Encourager et aider les écoles, les familles, les individuels, les associations et les entreprises à communiquer, échanger des idées et organiser des visites entre les habitants pour mieux se connaître
- Partager les informations et la connaissance réciproque dans tous les domaines y compris les langues, la culture, l'histoire, l'économie, le sport.

En poursuivant les objectifs de cette charte, les deux communautés cherchent à développer et renforcer des relations en vue d'établir une base ferme pour une meilleure compréhension mutuelle, le respect et l'amitié entre les habitants, dans un esprit de fraternité.

Pour et au nom de Juvignac,

Pour et au nom de Kalkar

Danièle ANTOINE SANTONJA Maire Gerhard FONCK Maire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

DE JUVIC Le Maire

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 9 OCT. 2013

BUREAU DU COURRIER